

informatiques ou d'améliorations importantes, une fois par an et assez tôt dans le processus d'affectation des ressources, et il devra faire des recommandations au Comité exécutif et établir des priorités parmi les différents projets proposés. Corrélativement, le Comité devra passer en revue et évaluer chaque année tous les projets planifiés, afin de s'assurer qu'ils tiennent compte de l'évolution des activités du Ministère. Au besoin, le Comité pourra recommander de modifier les priorités des projets d'informatisation.

Le processus d'acquisition des systèmes informatiques est complexe. Pour chaque système, il faut avant tout établir de façon détaillée les exigences à satisfaire, concevoir un système en fonction de ces exigences, puis choisir et acheter l'équipement approprié. Présentement, certaines propositions émanent de gestionnaires qui comprennent mal la complexité des systèmes qu'ils proposent et la façon de les utiliser. Ces gestionnaires auront besoin de conseils, et le Comité des politiques en informatique devra s'assurer qu'ils bénéficient de l'aide appropriée; il convient en effet que les propositions soumises soient réalistes en ce qui concerne les ressources nécessaires, ce qu'on peut attendre des systèmes, ainsi que les avantages et les économies qui devraient en résulter (en dollars ou en A-P). Les différentes étapes du processus d'acquisition ont déjà été décrites dans une circulaire administrative approuvée par le Comité, et celui-ci devrait veiller à ce qu'on s'y conforme.

Le Comité pourra trouver utile d'adopter un programme de travail pour l'année financière qui soit synchronisé avec le cycle de gestion des dépenses publiques. Par exemple, lors d'une réunion en avril, le Comité pourrait approuver le plan de travail détaillé de l'organisation ministérielle de l'informatique; en juin, on pourrait étudier les priorités du Ministère, l'état des ressources et l'effet que ces deux facteurs pourraient avoir sur le développement de l'informatique au Ministère; en août, le Comité pourrait rédiger une lettre, à partir de la rencontre de juin, demandant aux différents secteurs de soumettre de nouvelles propositions de projets pour la prochaine année financière et la suivante; en octobre, on pourrait vérifier l'état d'avancement des projets; en décembre, le Comité pourrait étudier le plan à long terme du Ministère, donner des directives pour sa modification et choisir les projets à inclure dans les soumissions du Ministère concernant les ressources; finalement, en février, le Comité pourrait approuver le plan à long terme, la soumission annuelle au Conseil du Trésor (Plan des systèmes et des techniques d'information) et le contenu des soumissions relatives aux ressources des secteurs, en ce qui concerne les systèmes.

Ce qui précède donne un aperçu du rôle du Comité des politiques en informatique. Les organisations qui utilisent des systèmes devraient être chargées d'amorcer les projets les concernant, de collaborer à leur conception et, par la suite, de les exploiter. C'est la seule manière de garantir que les besoins des usagers soient satisfaits.

4.2.7 QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATIQUE

Le Ministère en est venu tardivement à l'informatique; à certains égards, ce retard peut cependant être considéré comme un avantage puisqu'il a permis d'éviter les erreurs coûteuses qui ont été commises ailleurs. Il comporte également des inconvénients. Les modestes efforts déployés jusqu'ici ont mené à la formation, au sein du Ministère, d'un groupe de personnes expérimentées dans la conception et l'exploitation de systèmes visant à répondre aux besoins particuliers du Ministère. Toutefois, la création d'un système d'importance comportant de nouvelles applications peut exiger la collaboration d'un personnel spécialisé durant plusieurs mois. (Pour le système de Paris, il a fallu faire appel à un membre du personnel à temps plein et à d'autres membres du personnel à titre occasionnel pendant huit mois à compter de l'autorisation finale.) On ne peut pas prendre de raccourcis. De plus, l'instauration d'un nouveau système entraîne souvent des demandes d'aide répétées de la part des professionnels au sujet des tâches liées à la maintenance et aux perfectionnements. Le vérificateur général, dans son rapport de 1983, commentait ce problème en soulignant qu'au sein du gouvernement, la possibilité d'élaborer de nouveaux